

Cote du document: EB 2012/105/R.43
Point de l'ordre du jour: 13 c)
Date: 29 mars 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de situation du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iain Kellet

Responsable financier principal et Chef
du Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: i.kellet@ifad.org

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent rapport de situation et à approuver la recommandation figurant au paragraphe 7.

Rapport de situation du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA

I. Introduction

1. À sa cent quatrième session, en décembre 2011, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA. Prenant en compte l'inquiétude manifestée par les États membres du Fonds, en particulier les États membres emprunteurs, et conscient de la nécessité d'accroître les ressources endogènes durant la période couverte par la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), le Conseil d'administration a décidé qu'un examen détaillé des Principes et critères du FIDA en matière de prêts devait être effectué en 2012. Cet exercice permettrait de revoir et d'aligner autant que possible les conditions de prêt appliquées par le FIDA sur celles de l'Association internationale de développement/la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, dans le respect de la spécificité du Fonds telle qu'énoncée dans l'Accord portant création du FIDA.
2. Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que le Groupe de travail serait composé de deux membres de la Liste A, d'un membre de la Liste B et d'un membre de chacune des sous-listes de la Liste C, les membres de chaque liste étant désignés par les Coordonnateurs. Les Coordonnateurs ont proposé de nommer les membres suivants au Groupe de travail:

Liste A: Canada et Pays-Bas

Liste B: Koweït

Liste C: Sous-Liste C1: Égypte
Sous-Liste C2: Inde
Sous-Liste C3: Argentine

Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président a nommé ces pays pour être membres du Groupe de travail.

II. Avancées réalisées

3. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion le 21 mars 2012 avec, à l'ordre du jour, l'élection de son président ainsi que l'établissement du mandat du Groupe et de son calendrier de travail.
4. En application de l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Groupe de travail a élu le représentant des Pays-Bas en qualité de président du Groupe. Le Groupe de travail a également envisagé la question de la présence d'observateurs à ses réunions et a décidé que d'autres membres du Conseil d'administration pourraient assister à ses réunions en qualité d'observateurs.
5. Le Groupe de travail a examiné le mandat proposé par le Président et, après avoir envisagé plusieurs modifications, a adopté le mandat figurant à l'annexe I. Le Groupe de travail a également étudié le calendrier et adopté la version jointe à l'annexe II.

6. Le Groupe de travail est convenu de solliciter, de manière informelle, l'avis des membres du Comité d'audit et a décidé que les présidents respectifs examineraient ce processus plus avant.

III. Recommandation

7. Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil est invité à approuver la nomination par le Président des membres du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA telle qu'elle figure au paragraphe 2 ci-dessus.

Mandat du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA

Introduction. À sa cent quatrième session, dans le cadre de l'examen du point 14 d) – Introduction de prêts du FIDA à des conditions mixtes – et du point 19 – Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs – de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a décidé de créer un groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA, composé de représentants de toutes les listes et sous-listes et appuyé par le Secrétariat.

Le Conseil a invité le Groupe de travail à examiner les conditions de prêt mixtes offertes à l'heure actuelle par le FIDA en application des Principes et critères en matière de prêts ainsi que les révisions qui ont été proposées. Le Groupe de travail se penchera en particulier sur les conditions mixtes situées entre les conditions particulièrement favorables et les conditions ordinaires. Le Groupe de travail a par ailleurs été chargé de mener une analyse comparative des conditions proposées par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA), tout en tenant compte de la spécificité du mandat du FIDA.

L'examen ne devrait pas occasionner la modification des conditions ordinaires ni celle des conditions particulièrement favorables que le FIDA applique à l'heure actuelle.

Mandat

Le Groupe de travail devra :

1. Prendre note des conditions de financement actuellement appliquées et se pencher en particulier sur les conditions mixtes proposées, notamment pour ce qui concerne le taux d'intérêt, la durée, le différé d'amortissement et le seuil de déclenchement de l'entrée en vigueur;
2. Conduire une analyse portant sur les pays qui seraient vraisemblablement les plus touchés par l'introduction de nouvelles conditions, en dressant une liste des pays qui se situent à la limite de l'admissibilité entre conditions particulièrement favorables et conditions mixtes, et décrire, en une page, les répercussions potentielles sur chaque pays; et
3. Préparer un rapport présentant les constatations et les conclusions du processus précité.

Calendrier

| | |
|-------------------|--|
| 21 mars 2012 | Première réunion du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA |
| 3-4 avril | Présentation du rapport de situation au Conseil d'administration |
| Avril-juin | Élaboration des options et rédaction d'un premier projet de rapport |
| 22 juin | Deuxième réunion du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA |
| 16 juillet | Troisième réunion du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA |
| Juillet | Affinement du document |
| 17 septembre | Quatrième réunion du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA |
| 20-21 septembre | Présentation du projet de rapport au Conseil d'administration |
| Septembre-octobre | Finalisation du rapport |
| 5 octobre | Réunion finale du Groupe de travail sur les conditions mixtes appliquées par le FIDA |
| 12-13 décembre | Présentation du rapport final au Conseil d'administration |
| Février 2013 | Présentation du rapport final au Conseil des gouverneurs |